

CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA, 2010-2011

par Filip Reyntjens

Abstract

Three main episodes have marked the period under review. First, the run-up to the presidential election has seen the elimination of the genuine opposition and the free press, while the polls themselves were massively flawed. This process has confirmed that Rwanda is a *de facto* single-party state. Second, during the same period, major divisions appeared within the ruling RPF and in the army, its historical and physical base. Figures who were once occupying high office at the very heart of power have gone into open opposition, vowing to topple the regime. Third, the UN High Commission for Human Rights released a report accusing the Rwandan army of having committed crimes against humanity, war crimes, and possibly genocide in the DRC between 1993 and 2003. These three developments, alongside with other adverse events and compromising actions by the regime, deepen the feeling of unease in the international community, faced with a Janus-like situation in Rwanda: on the one hand, decent bureaucratic/technocratic governance, on the other disastrous political governance with the risks of future violence it entails.

1. INTRODUCTION

Trois épisodes majeurs ont marqué la période couverte par cette chronique : les élections présidentielles d'août 2010, l'émergence de graves tensions au sein du FPR et la publication du « Rapport Mapping » de l'ONU sur les violations des droits de la personne au Congo. Nous allons surtout aborder ces trois thèmes, tout en faisant brièvement état des évolutions dans les domaines de la gouvernance et de la justice.

2. LES « ÉLECTIONS » PRÉSIDENTIELLES D'AOÛT 2010

L'opposition bloquée

L'année dernière, nous évoquions les multiples obstacles mis par le FPR sur le chemin d'une opposition émergente. Nous résumons ces constats ici et reprenons le fil là où notre chronique précédente s'est arrêtée. Alors que l'opposition politique paraissait avoir disparu en 2003, elle refait surface en 2009-2010 dans la perspective du scrutin présidentiel d'août 2010. Après de nombreuses difficultés, un seul parti d'opposition, le Parti social (PS)-Imberakuri parvient à se faire enregistrer au milieu de 2009, alors que deux autres prétendants, le Parti démocratique vert (DGP) et les Forces démocratiques unifiées (FDU)-Inkingi, sont exclus de l'enregistrement par des sabotages systématiques. Il n'empêche que ces initiatives mettent en cause le monopole du FPR et introduisent, à l'intérieur du pays¹, un débat qui conteste le discours du parti au pouvoir. Alors que le FPR contrôle l'espace politique, du niveau le plus local jusqu'au niveau national, ces activités sont vues comme

¹ Nombre de mouvements d'opposition sont actifs à l'étranger.

une réelle menace, d'autant plus qu'elles se développent à un moment où le régime est confronté à des tensions internes. Les dirigeants des partis d'opposition sont menacés, des scissions sont organisées en leur sein par le pouvoir, des obstacles administratifs les empêchent de fonctionner, des réunions sont perturbées...

Le 4 mars 2010, Déo Mushayidi, Tutsi, ancien journaliste et président du Parti de défense du peuple (PDP-Imanzi) en exil, qui est dans la région pour préparer l'enregistrement de son parti au Rwanda, est arrêté en Tanzanie et extradé (via le Burundi) au Rwanda le 5 mars. Mushayidi est accusé de « terrorisme », « atteinte à la sécurité de l'État », et « révisionnisme, idéologie du génocide et divisionnisme ». Il aurait collaboré avec les FDLR et ferait partie d'un réseau terroriste avec, notamment, Kayumba Nyamwasa et Karegeya (cf. *infra*)². Il sera condamné à la prison à perpétuité le 17 septembre 2010.

La répression s'intensifie en avril 2010, lorsque la présidente des FDU-Inkingi, Victoire Ingabire, rentrée en janvier au Rwanda après 16 ans d'exil, est arrêtée et accusée d'« idéologie génocidaire ». Elle est libérée sous conditions, mais il lui est interdit de quitter Kigali ; son avocat américain Peter Erlinder est arrêté à son tour en juin, mais libéré sous caution trois semaines après pour raisons médicales ; le procureur général annonce cependant qu'il reste inculqué et qu'il sera poursuivi. Deux des trois journaux restés indépendants, *Umuseso* et *Umuwugizi*, sont suspendus pour six mois par le Haut conseil des médias, les empêchant ainsi de couvrir la campagne et les élections. Le 24 avril, la chercheuse sur le Rwanda de *Human Rights Watch* est expulsée. Le même jour, le directeur d'*Umuwugizi*, Jean-Bosco Gasasira, fuit le pays après avoir reçu des menaces de mort répétées ; il est suivi le 24 mai par son collègue d'*Umuseso*, Didas Gasana.

Fin juin, le codirecteur d'*Umuwugizi*, Jean-Léonard Rugambage, est assassiné à Kigali, le jour même où le journal a publié sur son site (auquel l'accès est bloqué à l'intérieur du Rwanda) un reportage sur une tentative d'assassinat contre un opposant en Afrique du Sud³. Le gouvernement prétend que Rugambage a été victime d'un acte de vengeance, mais son collègue Gasasira affirme que « les services secrets rwandais sont engagés dans une campagne d'assassinats » et ajoute que « le président Kagame en est personnellement au courant »⁴. Deux hommes arrêtés le lendemain de l'assassinat, dont l'un admet avoir commis le crime à la demande d'un membre d'une famille dont Rugambage aurait tué des membres en 1994, sont condamnés à perpétuité fin novembre 2010 à l'issue d'une procédure qui n'a pas convaincu. Le vice-président du DGP André Rwisereka est assassiné le 13

² « Mushayidi arrested for terrorism, extradited », *The New Times* (Kigali), 6 mars 2010 ; « Deo Mushayidi's arrest major blow to terrorists' alliances », *Sunday Times* (Kigali), 7 mars 2010.

³ « Rwandan Editor Who Accused Officials in Shooting Is Killed », *The New York Times*, 25 juin 2010.

⁴ « Editor's murder 'approved by Rwandan President' », *The Independent* (Londres), 2 juillet 2010.

juillet ; son corps, dont la tête est pratiquement tranchée⁵, est retrouvé près de Butare. Tandis que la police suggère qu'il a été victime d'une attaque à main armée, le président du parti affirme que lui-même et son vice-président ont reçu des menaces de mort⁶. Le 15 juillet, le Conseil consultatif permanent des partis d'opposition (CCP) appelle à une enquête internationale ; cet appel est repris le lendemain par le secrétaire général de l'ONU qui demande une « enquête complète » sur les meurtres de Rugambage et Rwisereka.⁷ Un suspect est appréhendé le surlendemain du meurtre, mais il sera libéré quelques jours plus tard, et l'on n'entendra plus rien sur cette affaire. Le 14 octobre, la famille de Rwisereka publie une déclaration dans laquelle elle affirme « savoir qu'il a été tué pour des raisons politiques. (...) Oui, nous accusons certains individus au sein du gouvernement. (...) Jusqu'à présent, le gouvernement du Rwanda s'est montré suspect et malhonnête, et certains de ses commentaires au sujet de la mort de notre père ont été déroutants »⁸. Des tentatives d'assassinat contre des opposants ont également lieu à Kampala et Johannesburg en juin, ce qui fait redouter que le régime se soit engagé dans une campagne d'élimination.⁹

En juillet, trois journalistes d'un troisième journal, *Umurabyo*, sont arrêtés et accusés de « insurrection, publication de matériel insultant pour la personne du président, incitation au désordre public, divisionnisme ethnique et promotion de l'idéologie du génocide »¹⁰. Le 28 juillet, le tirage entier du premier numéro du journal *The Newline*, mis sur pied à Kampala par des journalistes d'*Umuseso*, est saisi à la frontière rwando-ougandaise. Le même jour, le Haut conseil des médias publie une liste des médias autorisés à opérer dans le pays. Aucun des journaux critiques n'y figure, ce qui signifie qu'ils ne sont plus suspendus mais simplement interdits.¹¹ Dans l'entretemps, des dizaines de membres des partis d'opposition sont arrêtés le 24 juin, alors qu'ils manifestent en signe de protestation contre l'impossibilité pour leurs dirigeants de se faire enregistrer comme candidat aux présidentielles. Le président du PS Imberakuri, Bernard Ntaganda, est arrêté le même jour et poursuivi pour « divisionnisme ethnique, organisation d'une manifestation sans autorisation, constitution d'un groupe criminel et tentative de meurtre »¹².

Le régime ne prend donc aucun risque, toutes les velléités de

⁵ Puisque Rwisereka a été membre du FPR, le mode de mise à mort évoque le serment d'allégeance prêté par les adhérents, serment qui comportait, du moins pendant la période de la guerre, la sanction de la décapitation en cas de trahison.

⁶ «Rwanda: Mort suspecte d'un opposant», Kigali, Reuters, 14 juillet 2010.

⁷ «Rwanda: Ban Ki-moon demande une 'enquête complète' après deux meurtres», New York, AFP, 16 juillet 2010.

⁸ «André Kagwa Rwisereka's family speaks» (www.theproxylake.com/2010/10/rwisereka-family-speaks/).

⁹ «Attacks on Rwandan Hutu dissidents spark fears of assassination campaign», Kampala, AP, 29 juin 2010 ; «Deadly attacks on Rwandan opposition sparks warning by UN», *The Observer* (Londres), 18 juillet 2010.

¹⁰ «Police speaks out on Umurabyo arrests», *The New Times* (Kigali), 14 juillet 2010.

¹¹ Voir REPORTERS SANS FRONTIERES, «Rwanda. Une trentaine de médias suspendus à quelques jours de l'élection présidentielle», Kigali, African Press Organization, 2 août 2010.

¹² «Rwanda: les arrestations d'opposants se multiplient», Kigali, AFP, 25 juin 2010.

contestation sont efficacement réprimées, et le paysage politique est complètement verrouillé dans la période menant au scrutin.¹³ Dans cet environnement contraignant, le candidat Kagame draine des foules impressionnantes vers ses meetings. C'est paradoxalement à Gicumbi (Byumba), où le FPR a massacré des milliers de civils hutu en 1994, qu'une assistance monumentale de 150.000 personnes est au rendez-vous¹⁴, mais ces masses ne doivent pas faire illusion : « Les gens sont obligés d'y assister, on les y emmène avec des camions de l'État. (...) Ils devront montrer au retour dans leur village le cachet prouvant qu'ils ont voté. »¹⁵ À Kigali, les gens, « invités » par SMS à venir au meeting du parti, sont véhiculés par des dizaines de bus de la compagnie de transport de l'État¹⁶. Les fonctionnaires sont contraints de verser « bénévolement » le tiers de leur salaire pour contribuer au financement de la campagne¹⁷. Toujours à Kigali, « des quartiers ont été littéralement bouclés pendant des heures entières par l'armée la semaine dernière : quiconque se trouvait dans le périmètre était empêché d'en sortir, sans discussion possible, et fortement incité à se rendre au meeting présidentiel qui s'y tenait »¹⁸. Pendant toute la campagne, le site du quotidien « indépendant » (mais dont on sait que c'est la voix de la présidence) *The New Times* affiche : « *Vote Kagame Paul. He will never let you down. He delivers* », avec un lien vers www.paulkagame.com (« The pillar of unity, democracy and development »).

Le scrutin

Maintenant que les candidats de l'opposition sont dans l'impossibilité de participer au scrutin, la Commission électorale nationale annonce le 7 juillet que quatre candidats ont été enregistrés. À côté du président Kagame, ils sont issus de trois partis appartenant au cartel mené par le FPR. Ces candidats fantoches ne sont pas des opposants et ils savent que leurs chances face à Kagame sont nulles. Proposer des candidats qui ne sont là que pour la galerie et ne sont censés gagner en aucune façon est une ancienne pratique du régime ;

¹³ Pour un aperçu des actions menées par le régime pour museler toute voix discordante pendant cette période, voir Human Rights Watch, *Rwanda. Ateintes à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion à l'approche de l'élection présidentielle. Janvier-juillet 2010*, New York, 2 août 2010. Voir également "Uncertainty. As murder, torture, arrests take center stage ahead of elections in Rwanda", *The Newline* (Kampala), 27 juillet-3 août 2010.

¹⁴ "Kagame's Gicumbi rally attracts monumental crowd of over 150,000", *The New Times* (Kigali), 3 août 2010.

¹⁵ "Kagame au double visage", *Le Vif/L'Express*, 6 août 2010.

¹⁶ "Élections présidentielles au Rwanda : mobilisation générale à Kigali", *Syfia Grands Lacs*, 22 juillet 2010.

¹⁷ "Le problème au Rwanda, c'est la peur", *La Croix*, 8 août 2010.

¹⁸ *Ibid.* Ces pratiques de coercition soulèvent une question intéressante : Kagame sait-il que les gens sont contraints d'assister aux meetings et ensuite de voter pour lui, ou pense-t-il qu'il est réellement populaire ? Dans le second cas, son entourage ne lui rendrait pas service puisque son attitude (notamment lorsqu'il dit parler au nom des Rwandais, cf. *infra*) serait basée sur un malentendu sciemment entretenu.

les candidats de ce type sont connus au Rwanda sous le nom de « demoiselles d'honneur »¹⁹. Ce 'truc' est également utilisé au sein du FPR. Ainsi en décembre 2009, Kagame est réélu président du parti à l'issue d'un scrutin où l'unique autre candidat obtient moins de 2 % des voix. Lors des « primaires » organisées dans les provinces pour la désignation du candidat du FPR à l'élection présidentielle, Kagame obtient chaque fois entre 98 % et 100 % des voix contre des candidats qui lui sont très proches. Par exemple, à Kigali-ville, le 'concurrent' José Kagabo réalise six voix sur 380, mais il se dit « satisfait » du résultat et affirme avoir perdu « de façon transparente »²⁰.

Malgré les protestations des organisations internationales des droits humains²¹, voire même quelques expressions d'inquiétude à Washington²², le scrutin a lieu le 9 août, avec un résultat connu d'avance. Kagame obtient 93,08 % des voix, contre 5,15 %, 1,37 % et 0,40 % pour ses 'concurrents'. Même si elle n'est techniquement pas obligatoire, la participation des gens à l'élection est de 98,06 %. Les Rwandais savent très bien ce qu'on attend d'eux et connaissent les risques d'un comportement « incivique »²³. Les résultats sont remarquablement identiques dans chacune des cinq provinces (les résultats par district ne sont pas publiés par la commission électorale) : le score de Kagame oscille entre 92,53 % et 93,99 %, un écart de moins de 1,5 %. Il en est de même des résultats de ses 'concurrents' : Ntawukuriryayo engrange entre 4,31 et 6,07 % des voix, Higiroya entre 1,12 et 1,73 % et Mukabaramba entre 0,25 et 0,74 % ; l'unanimité à travers l'ensemble du pays est donc fort grande.

Alors que l'opposition est exclue et que le FPR contrôle l'ensemble de l'appareil électoral (la commission électorale au niveau national, les districts au niveau local), tout comme en 2003 le parti au pouvoir n'est pas tout à fait à

¹⁹ Sur les deux candidats qui se présentent au Sénat à l'élection comme juge à la Cour suprême, l'un est clairement destiné à être choisi tandis que le second n'est là que pour la parade. Le second candidat est connu dans la profession sous le nom de « demoiselle d'honneur » (HUMAN RIGHTS WATCH, *La loi et la justice. Les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*, New York, juillet 2008, pp. 49-50).

²⁰ "Kagame wins Kigali City primaries", *The New Times* (Kigali), 10 mai 2010.

²¹ HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Stop Attacks on Journalists, Opponents. Government Actions Undermine Democracy as Presidential Election Draws Near*, New York, 26 juin 2010 ; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME, *Rwanda: La FIDH appelle à mettre un terme à l'actuelle vague de violence et demande une enquête indépendante et impartiale sur les assassinats d'opposants politiques et de journalistes*, Paris, 16 juillet 2010 ; COMMONWEALTH HUMAN RIGHTS INITIATIVE, *The CHRI Condemns Human Rights Abuses in the Run Up to Elections in Rwanda*, Londres, 22 juillet 2010 ; AMNESTY INTERNATIONAL, *Rwanda: Pre-election attacks on politicians and journalists condemned*, Londres, 5 août 2010.

²² Le 25 mai, le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines dit notamment que "[t]he political environment ahead of the election has been riddled by a series of worrying actions taken by the Government of Rwanda, which appear to be attempts to restrict the freedom of expression" (Johnnie Carson, Assistant Secretary, Bureau of African Affairs, Testimony before the House Foreign Affairs Committee Subcommittee on Africa and Global Health, 25 mai 2010).

²³ La loi électorale précise que la participation au vote est un « devoir civique » (art. 47). D'ailleurs, la version anglaise de la loi dit que le vote est obligatoire (« Voting is an obligation »).

l'aise. Il recourt donc à une fraude massive à ces deux niveaux. D'une part, les slogans unanimistes du temps de Habyarimana (« Tuli kumwe 100 % » – « Tous ensemble 100 % ») sont de retour (« Tora Kagame 100 % » – « Votez Kagame 100 % »), ce qui incite les responsables locaux à contraindre la population non seulement à aller voter, mais également à voter pour le candidat Kagame. Des prix sont même décernés aux « meilleurs secteurs »²⁴. La logique des « contrats de performance » (*imihigo*) imposés aux pouvoirs locaux dans de nombreux domaines se traduit également en performances électorales. Plusieurs cas sont rapportés où, pendant les heures précédant le scrutin, des responsables locaux vont de porte en porte pour retirer les cartes d'électeur. Ils remplissent le bulletin de vote en faveur de Kagame, tamponnent les cartes d'électeur et informent les électeurs qu'ils ont voté et ne doivent dès lors pas se rendre au bureau de vote²⁵. Le coordinateur d'un bureau de vote à Musanze confirme ces pratiques et ajoute que « les autorités nous ont dit de contrôler chaque bulletin. (...) Si le bulletin n'était pas en faveur de Kagame, nous le remplacions par un autre ». D'après son témoignage, les 15 à 20 voix apportées à Higirow dans son secteur furent remplacées par des bulletins en faveur de Kagame²⁶. Rappelons que les électeurs s'expriment au Rwanda en apposant sur le bulletin leur empreinte digitale à côté du candidat retenu. Dans un pays où les illettrés utilisent aussi leurs empreintes en tant que signature, c'est comme s'ils signaient le bulletin de leur nom. Même s'il serait pratiquement impossible pour les autorités d'identifier le propriétaire de ces empreintes, la perception de nombreux électeurs est que le vote n'est pas secret.

D'autre part, les pratiques frauduleuses ne se limitent pas au niveau local. Faute d'observation électorale par l'Union européenne²⁷, le seul rapport international sérieux est celui du Commonwealth, auquel le Rwanda a adhéré en novembre 2009²⁸. Même si la mission accepte trop facilement le discours du pouvoir sur un certain nombre de points (par exemple sur la composition 'impartiale' de la commission électorale nationale et les raisons du refus d'enregistrement des partis d'opposition), elle note des défauts essentiels :

²⁴ « Rwanda: le zèle des dirigeants de base nuit au vote libre », *Syfia Grands Lacs*, 9 septembre 2010.

²⁵ Ces pratiques sont détaillées dans « Kagame wins a contest that never was », *The Newslines* (Kampala), 13-20 août 2010, p. 2. De même, la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs constate que les opérations de vote ont débuté avant l'heure prévue par la loi et que « des chefs de villages (...) encadraient et orientaient les votants » (LDGL, *Déclaration de la LDGL sur le déroulement de l'élection présidentielle au Rwanda*, Kigali, 11 août 2010).

²⁶ « Rwanda : RPF's election rigging tactics exposed », *Newslines*, 25 août 2010 (http://www.newslines.com/index.php?option=com_content&view=article&id=175:rpf-election-rigging-tactics-exposed-&catid=65:headline).

²⁷ La raison fournie officiellement pour cette absence est que les moyens financiers font défaut et qu'il y a de nombreuses élections à observer en 2010, mais le caractère futile des observations de 2003 et 2008 a également été avancé.

²⁸ La Communauté d'Afrique de l'Est a envoyé une équipe de six membres qui ne semble pas avoir rédigé de rapport, mais qui estime que les élections « ont été pacifiques, bien organisées, et libres et honnêtes » (« Elections free and fair – EAC observers », *The New Times* (Kigali), 11 août 2010).

absence de vérification du fait que les urnes sont vides au début du scrutin (ce qui permet le bourrage des urnes mentionné plus haut), utilisation d'empreintes digitales « qui pourrait créer la perception que le vote n'est pas secret » et, surtout, manque de transparence des procédures de consolidation. Le rapport s'inquiète également de « l'absence de voix critiques de l'opposition »²⁹. Concernant le point crucial du comptage, la mission note qu'« il s'est avéré impossible d'établir où, comment et quand la consolidation s'est faite », tant entre les bureaux de vote et les districts qu'entre ces derniers et le niveau national. Personne ne sait en effet ce qui s'est passé avec les bulletins et les comptages entre le 9 août, jour du scrutin, et le 11 août, jour de la proclamation du résultat. D'après une source bien placée, qui s'est confiée à une journaliste néerlandaise présente lors du scrutin, le résultat aurait été tellement monolithique que, tout comme en 2008, la commission électorale l'aurait revu à la baisse³⁰. Cela aide sans doute à expliquer la nature uniforme des résultats à travers le pays. De nombreux témoins interrogés dans le cadre d'une récente recherche de doctorat confirment qu'aux yeux de nombreux Rwandais, les élections n'ont pas de légitimité³¹.

Tout en observant que « un certain progrès doit encore être réalisé dans le domaine des droits fondamentaux », l'Union européenne félicite le Rwanda et considère les élections comme « une nouvelle étape dans le progrès et le développement démocratiques » du pays³². Les États-Unis, pourtant un solide allié du régime rwandais, sont moins hypocrites. La Maison Blanche exprime sa préoccupation au sujet d'« événements dérangeants » qu'elle dit avoir communiqué au gouvernement rwandais dans l'espoir que « les dirigeants feront des pas vers une gouvernance plus démocratique et un respect accru pour les opinions des minorités et de l'opposition ». Indication frappante de l'inquiétude américaine, la déclaration ne félicite pas Kagame pour sa réélection³³.

Le sort de l'opposition

La réélection de Kagame ne signifie pas pour autant la fin des soucis pour l'opposition. Victoire Ingabire est arrêtée à nouveau le 14 octobre 2010 après que sa maison a été bouclée pendant plusieurs jours. Elle est détenue depuis à la prison centrale de Kigali et accusée, en plus des reproches faits lors de sa première arrestation en avril, d'intelligence avec les FDLR dans la mise

²⁹ COMMONWEALTH SECRETARIAT, RWANDA PRESIDENTIAL ELECTIONS 9 AUGUST 2010, *Report of the Commonwealth Observer Group*.

³⁰ VERBRAEKEN, A., "Handen in en uit de stembus" (Des mains dans les urnes), *Vrij Nederland*, 21 août 2010.

³¹ BEGLEY, L., "Resolved to Fight the Ideology of Genocide and all of its Manifestations" : *The Rwandan Patriotic Front, Violence and Ethnic Marginalisation in Post-Genocide Rwanda and Eastern Congo*, University of Sussex, DPhil Dissertation, 17 mai 2011.

³² "Statement by the High Representative Catherine Ashton and EU Commissioner for Development Andris Piebalgs on the Presidential Elections in Rwanda", Bruxelles, 11 août 2010.

³³ "U.S. expresses concern about Rwanda election", Washington, Reuters, 13 août 2010.

en place d'une nouvelle opposition armée, la Coalition des Forces de Défense (CFD), présentée comme l'aile militaire des FDU-Inkingi mais dont personne n'a entendu parler. Un 'transfuge' des FDLR, le major Vital Uwumuremyi, a fort opportunément été arrêté la veille à la frontière rwando-congolaise, et il aurait « avoué » avoir été impliqué avec Ingabire dans l'achat d'armes pour la CFD³⁴. Pourtant Uwumuremyi s'est déjà rendu au début 2009 et, d'après les FDU-Inkingi, il a travaillé comme courtier au Rwanda et est en contact régulier avec les services de sécurité³⁵. D'autres officiers ex-FDLR qui mettent en cause Ingabire ont quitté l'organisation avant les prétendus contacts avec elle.

Lors de sa comparution initiale devant le tribunal de Gasabo le 25 octobre, Ingabire plaide non coupable, tandis que Uwumuremyi avoue tout ; Ingabire le connaît sous le nom de Gaspard Kalimba, l'homme qui a signé le bail pour la maison qu'elle occupe. Lors de la même comparution, il apparaît que le témoignage de Uwumuremyi est antidaté et que les documents « trouvés » sur lui sont des faux. La chose prend une tournure encore plus bizarre lorsque le 3 novembre la police investit à nouveau la résidence de Ingabire, où elle découvre un « bunker » qui, d'après le parquet, serait « de nature militaire »³⁶. En réalité, il s'agit d'une fosse pour évacuer les eaux, creusée sur suggestion de Uwumuremyi, alias Kalimba, par le factotum Absolom Nvuyekure. Devinez qui a par la suite alerté la police de l'existence du « bunker ». C'est, en effet, Absolom Nvuyekure... Le président Kagame, qui avait déjà par le passé affirmé que la place de Ingabire était en prison, l'accuse publiquement, notamment dans des interviews³⁷. Ces déclarations non respectueuses de la séparation des pouvoirs ne sont évidemment pas de nature à assurer l'indépendance de la justice³⁸. Outre ses déboires judiciaires, Ingabire est confrontée début 2011 à des tensions au sein des FDU-Inkingi, du moins celles opérant à l'étranger, causées tant par des conflits personnels que par la question de la collaboration avec le *Rwanda National Congress* (voir plus loin).

Dans l'entretemps, les choses ne se passent pas mieux pour les autres partis d'opposition. En juin 2010, le président du DGP, Frank Habineza, est accusé par le ministère de l'Administration locale de détournement de moyens destinés à des ONG, dont certaines sont qualifiées d'illégales, et de l'utilisation

³⁴ "Ingabire arrested. Implicated by captured rebel", *The New Times* (Kigali), 15 octobre 2010.

³⁵ FDU-INKINGI, "Madame Victoire Ingabire Umuhoza arrêtée sous le coup de nouvelles accusations fabriquées", Bruxelles, 14 octobre 2010.

³⁶ "Bunker discovered in Ingabires' home", *The New Times* (Kigali), 5 novembre 2010.

³⁷ Il affirme par exemple dans *Le Monde*: « Victoire Ingabire mène des activités avec d'anciens génocidaires (...). Des preuves existent de ses contacts avec les FDLR » ("Nous avons besoin de partenaires, mais pas de maîtres", *Le Monde*, 1^{er} juin 2010.

³⁸ Ce sentiment de dépendance du pouvoir judiciaire est renforcé fin novembre 2010 par le limogeage de deux juges militaires qui avaient acquitté le colonel Diogène Mudenge et ordonné sa libération immédiate. Mudenge reste en prison et les juges sont poursuivis pour « conduite anti-professionnelle et anti-éthique ». D'après le porte-parole de l'armée, les deux officiers auraient fait preuve de « manque d'objectivité dans l'affaire Mudenge » ("Maj Gen Karenzi Karake released", *The New Times* (Kigali), 18 novembre 2010).

de ces ONG pour « ternir l'image du pays »³⁹. Confronté à des pressions constantes pour qu'il se désolidarise des deux autres partis du CCP, le DGP quitte la plateforme le 15 juin 2010 mais la rejoint le lendemain, pour la quitter à nouveau le 28 décembre. Cela n'empêchera pas le journal *Rushyashya* dans son édition du 8 au 20 février 2011 d'accuser le DGP d'être impliqué dans la mobilisation d'un groupe rebelle pour attaquer le Rwanda. Dans son édition du 20 au 30 janvier, ce même journal avait déjà situé le DGP dans le camp d'officiers supérieurs passés à l'opposition (cf. plus loin). À la lumière du sort d'autres leaders de l'opposition, ces accusations constituent évidemment un sérieux avertissement pour Habineza.

Nous avons vu que le président du PS-Imberakuri Bernard Ntaganda a été arrêté le 24 juin 2010 avec plusieurs dirigeants du parti. Les tentatives du FPR de provoquer des scissions au sein du PS-Imberakuri continuent après les élections présidentielles. C'est ainsi qu'une aile que le parti appelle PS « Power » (référence aux ailes radicales de certains partis avant le génocide de 1994) collabore avec le « Forum des partis politiques » dominé par le FPR pour organiser des « séances de perfectionnement sur la culture patriotique et l'environnement ». Dans la même veine, des personnes qui roulent pour le FPR, mais qui se présentent comme membres du parti, participent à des émissions à la radio et à la télévision officielles. Les arrestations, licenciements et intimidations, voire les « disparitions » de militants du parti continuent. Le 11 février 2011, Ntaganda est condamné à quatre ans de prison pour « divisionnisme » et atteinte à la sûreté de l'État. Amnesty International estime que ce jugement « criminalise à nouveau la dissidence pacifique »⁴⁰, point de vue partagé par Human Rights Watch : « Ce sont à l'évidence des procès politiques. Bernard Ntaganda, ses collègues et les deux journalistes, ainsi que d'autres hommes et femmes au Rwanda, paient le prix fort pour avoir osé exprimer leurs opinions. »⁴¹

Le jugement dans l'affaire Ntaganda n'est pas en ma possession, mais l'acte d'accusation (qui a été suivi par le tribunal) est révélateur de la criminalisation d'opinions politiques⁴². Ainsi, il est reproché à Ntaganda d'avoir incité la population à se rebeller contre l'État par des discours dans lesquels il critique notamment l'imposition de l'anglais, dénonce l'action de groupes extrémistes dans les procédures *gacaca*, ou encore affirme que l'idéologie du génocide est utilisée par le gouvernement pour museler toute critique. Il lui est également reproché d'avoir dit que « les autorités sont intéressées par leurs intérêts plutôt que par le bien-être de la population ». Concernant l'accusation de divisionnisme, Ntaganda « diffuse le mensonge que

³⁹ « Report pins Frank Habineza on sham NGO racket », *The New Times* (Kigali), 11 juin 2010.

⁴⁰ AMNESTY INTERNATIONAL, *Rwandan opposition politician jailed for exercising rights*, Londres, 11 février 2011.

⁴¹ HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Peine de prison prononcée à l'encontre d'un dirigeant de l'opposition*, New York, 11 février 2011.

⁴² REPUBLIC OF RWANDA, NATIONAL PUBLIC PROSECUTION AUTHORITY, RONPJ 0696/10/KGL/NM/RB, Indictment établi le 6 août 2010 par le procureur Bonaventure Ruberwa.

le gouvernement n'est pas représentatif de tout le peuple, ce qui peut causer des remous au sein de la population ». Tout cela relève évidemment de la liberté d'expression d'un politicien de l'opposition, et c'est donc la critique du gouvernement qui est ici érigée en infraction.

3. DIVISIONS AU SEIN DU FPR

Durant la période préélectorale, des divisions apparaissent au sein du FPR et, surtout, au sein de sa base historique et physique, l'armée. Le 26 février, l'ancien chef d'état-major, le général Kayumba Nyamwasa, craignant l'arrestation, fuit le pays et trouve asile en Afrique du Sud⁴³. Il dit à la presse internationale que le régime évolue vers « une dictature totale » et il accuse Kagame d'être corrompu⁴⁴. Les réactions de Kigali sont furieuses. L'ombudsman, Tito Rutaremara, appelle Kayumba Nyamwasa un « maître de l'intrigue » et qualifie ses dires de « *outrageous, malicious and dishonest* » : le général est « *a self-important, egocentric individual, bent on satisfying his insatiable personal interests* »⁴⁵. Accusation lourde de sens, il est également soupçonné de vouloir « créer sa propre base de pouvoir au sein de l'armée »⁴⁶. Le régime établit tout de suite un dossier judiciaire contre Kayumba Nyamwasa et le colonel Karegeya (qui a déjà fui en Afrique du Sud en 2007), accusés d'avoir été impliqués dans des attentats à la grenade commis depuis plusieurs mois⁴⁷. Une autre accusation, qui sera par la suite exploitée davantage, est rapidement lancée : une délégation des FDLR aurait rendu visite à Kayumba, suggérant ainsi qu'il serait de mèche avec elles⁴⁸. Karegeya rejoint la mêlée en affirmant que Kagame doit être renversé : « *A dictator can never step down, they are brought down* »⁴⁹. Il affirme également que le régime rwandais a commis de nombreux assassinats politiques, accusation qu'il répète le 4 août lors d'une interview à la BBC.

Le 19 juin, Kayumba est grièvement blessé par balles à Johannesburg. Dans une réaction hypocrite, la ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo se dit « choquée » par la nouvelle : « *The Government of Rwanda*

⁴³ Pour les antécédents et circonstances de ce départ, voir ma chronique politique dans l'*Annuaire* précédent.

⁴⁴ Voir par exemple : “Gen. Nyamwasa responds to Kagame”, *Sunday Monitor* (Kampala), 30 mai 2010.

⁴⁵ “Gen. Nyamwasa was a master of intrigue”, *Sunday Monitor* (Kampala), 6 juin 2010. De façon assez étonnante, Rutaremara confirme que c'est bien la société Tri-Star, l'aile commerciale de l'armée rwandaise, qui est propriétaire de deux luxueux avions assurant les déplacements de Kagame, ainsi que de l'immeuble qui abrite l'ambassade du Rwanda à Londres.

⁴⁶ “Lt. Gen. Nyamwasa was building own power base”, *The Independent* (Kampala), 13 juin 2010.

⁴⁷ “Kayumba, Karegeya behind terror attacks – Prosecution”, *The New Times* (Kigali), 3 mars 2010.

⁴⁸ “When Kayumba could not resist milking what Tsvangirai despised”, *The New Times* (Kigali), 2 juillet 2010.

⁴⁹ “Interview: Exiled Rwanda colonel calls for war on Kagame”, *The Observer* (Kampala), 2 août 2010.

does not condone violence, and we wish the family strength and serenity »⁵⁰. Quelques jours plus tard, les auteurs de l'attentat tentent d'achever Kayumba Nyamwasa sur son lit d'hôpital⁵¹. Des suspects sont arrêtés et, le 1^{er} juillet, les autorités sud-africaines affirment, sans citer nommément le Rwanda, que des « agents secrets » d'un pays « avec lequel nous avons de bonnes relations diplomatiques » sont impliqués dans la tentative d'assassinat⁵². L'Afrique du Sud est immédiatement prise à partie. Son ambassadeur est convoqué par la ministre Mushikiwabo, qui lui fait part du mécontentement du gouvernement rwandais quant à la façon « très peu professionnelle » dont les enquêtes sont menées⁵³. Le porte-voix habituel de Kagame accuse les autorités sud-africaines de « manipulations » et de « tromper l'opinion » afin d'impliquer le Rwanda⁵⁴. Début août, Pretoria rappelle son ambassadeur « pour consultations », ce qui est une forte indication du mécontentement sud-africain concernant la façon dont Kigali gère ce dossier⁵⁵. L'ambassadeur n'a pas rejoint son poste depuis, et il faudra probablement attendre le procès dans l'affaire de la tentative contre Kayumba Nyamwasa, qui doit débiter en juillet 2011, avant que les relations bilatérales se clarifient⁵⁶.

Dans la même période, plusieurs proches du général rebelle congolais Laurent Nkunda, qui est en résidence surveillée au Rwanda depuis début 2009, sont assassinés, alors que nous verrons plus tard qu'une alliance entre Kayumba et les siens avec les hommes de Nkunda semble se mettre en place. Début octobre, le directeur et rédacteur en chef du quotidien contrôlé par la présidence, *The New Times*, et également ancien porte-parole du

⁵⁰ «Kayumba wounded in S. African gun attack», *The Sunday Times* (Kigali), 20 juin 2010. En réalité, dans un discours qu'il prononce à Gatsibo le 5 août, Kagame revendique quasiment l'assassinat d'opposants à l'étranger : « Lorsque ces criminels déclarent la guerre au Rwanda (...), nous les abattons, ils ne sauront jamais qui les a frappés. (...) Lorsque nous frappons, nous faisons des victimes. Les gens ne devraient pas oublier notre passé. S'ils oublient ils en subiront les conséquences » (traduction du kinyarwanda).

⁵¹ «Rwandan murder accused denied bail», *The Star* (Johannesburg), 16 septembre 2010.

⁵² «Foreign 'security operatives' involved in Gen. Nyamwasa shooting», Kigali, RNA, 1^{er} juillet 2010.

⁵³ «Foreign Affairs summons S.A. envoy», *The New Times* (Kigali), 7 juillet 2010.

⁵⁴ «South Africa should come clean on Kayumba Nyamwasa», *The New Times* (Kigali), 8 juillet 2010. *The New Times* récidivera dans son édition du 1^{er} septembre. Dans un article intitulé : «It looks and smells like pension for Kayumba/Karegyeya in South Africa», le gouvernement sud-africain et l'ANC sont accusés d'être de mèche avec les deux dissidents, dont ils paieraient le logement, les véhicules, la sécurité et les voyages. L'article «révèle» également que, lorsqu'ils étaient en fonction dans les services rwandais de sécurité, Kayumba et Karegyeya « ont agi comme agents pour plusieurs pays dont l'Afrique du Sud ».

⁵⁵ Voir «SA, Rwanda diplomatic relations deteriorate», *The Southern Times* (Windhoek), 13 août 2010.

⁵⁶ L'affaire Kayumba Nyamwasa fait une autre victime en la personne de l'ambassadeur du Rwanda en Afrique du Sud, Ignatius Kamali Karegyesa, relevé brutalement de ses fonctions le 7 mars 2011, alors qu'il est au Rwanda pour la retraite annuelle des hautes autorités du pays. On lui reproche officiellement son « indiscipline », mais la véritable raison de son limogeage aurait été sa façon de gérer le dossier Kayumba Nyamwasa. D'après des témoins, Karegyesa se serait fait gifler en public par Kagame («Triste printemps rwandais», *Le Monde*, 5 mai 2011).

gouvernement, Joseph Bideri, fuit le pays pour le Canada. Alors qu'il est accusé de mauvaise gestion, évasion fiscale, fraude et blanchiment d'argent, le fait est que son départ est lié aux tensions au sein du régime et même de la présidence⁵⁷. Les problèmes à l'intérieur de l'armée continuent. Le 19 avril, les généraux Karenzi Karake et Muhire⁵⁸ sont arrêtés, suivis le 22 avril par le colonel en retraite Dodo et le 10 juin par le général Kazura⁵⁹. Des rumeurs de coup d'État circulent, contribuant à la nervosité du régime. S'exilant à son tour, le garde du corps de Kagame déclare que « le président ne fait plus confiance en qui que ce soit »⁶⁰.

Depuis 2000 en particulier, le nombre de Tutsi, y compris des membres éminents du FPR, qui ont quitté le pays a constamment augmenté. Officiers supérieurs, diplomates, magistrats, journalistes et cadres de la société civile fuient ce qu'ils décrivent comme une dictature. Certains adoptent un profil bas, alors que d'autres rejoignent des mouvements d'opposition en exil. En août 2010, quatre anciens hauts cadres du FPR publient un document de 57 pages intitulé *Rwanda Briefing*. Les auteurs ne sont pas des moindres. Le général Kayumba Nyamwasa est ancien chef d'état-major, ancien chef du *National Security Service*, une des multiples officines de renseignement, et ancien ambassadeur en Inde. Le colonel Patrick Karegeya est l'ancien chef de l'*External Security Organisation*. Le Dr Théogène Rudasingwa a été secrétaire-général du FPR, ambassadeur aux États-Unis et directeur de cabinet du Président Kagame. Gérard Gahima est ancien procureur-général et vice-président de la Cour suprême. Leur document est une longue diatribe contre le régime, accusé d'avoir installé une dictature totalitaire basée sur la terreur, d'être coupable de graves violations des droits humains, de corruption et de népotisme, d'avoir commis de nombreux meurtres politiques, et – accusation remarquable de la part d'auteurs tutsi – d'avoir marginalisé et exclu les Hutu. Kagame est personnellement pris fortement à partie, et les auteurs tentent de déconstruire les « mythes » autour de sa personne. Le document se termine sur un nombre de recommandations, notamment celle de mettre en place un gouvernement d'union nationale qui doit mener le Rwanda à travers une nouvelle transition.

Le *Rwanda Briefing* à peine paru, le frère de Kayumba Nyamwasa, le lieutenant-colonel Rugigana Ngabo, est arrêté le 22 août, mais le porte-parole des FRD prétend que ce fait est sans lien avec les activités de son frère. Lorsqu'il comparait devant le conseil de guerre fin janvier 2011, le procureur

⁵⁷ Kagame avait déjà publiquement insulté Bideri lors d'une conférence de presse en décembre 2008 ("Mess at Government broadcaster needs clean up – Kagame", Kigali, RNA, 17 décembre 2008).

⁵⁸ Arrêté pour « conduite immorale », Karenzi Karake sera relâché le 18 novembre et deviendra même commandant de l'académie militaire de Nyakinama en mars 2011, ce qui signalera donc son apparente réhabilitation. Muhire sera relâché en avril 2011.

⁵⁹ D'après certaines sources, l'arrestation de Kazura aurait servi comme écran de fumée. Il était en Afrique du Sud une dizaine de jours avant la tentative d'assassinat contre Kayumba Nyamwasa et aurait mis en place l'équipe chargée du crime. Kazura sera déjà libéré le 20 juillet.

⁶⁰ "Kagame's body guard escapes", 256News.com (www.256news.com/page.php?aid=1337).

affirme cependant que les faits incriminés lient Rugigana à Kayumba Nyamwasa et à l'« entreprise criminelle » de ce dernier et de ses trois « complices » condamnés deux semaines auparavant (cf. *infra*)⁶¹. Début décembre, l'épouse et les enfants de Rugigana fuient le pays et demandent asile en Ouganda. En janvier 2011, le père de Kayumba Nyamwasa, âgé de 85 ans, est arrêté à la frontière rwando-ougandaise et brièvement détenu ; son passeport est confisqué. D'autres personnes soupçonnées de liens avec Kayumba Nyamwasa sont ciblées. Le 20 août 2010, Eméritha Munkunda, ancienne cadre du FPR (mais également proche de Nkunda, cf. *supra*), est assassinée après avoir été mise en garde par le secrétaire-général du FPR pour ses supposés liens avec Kayumba Nyamwasa⁶². Une campagne est immédiatement déclenchée contre les autres auteurs du rapport, accusés de crimes et malversations lorsqu'ils étaient encore en fonction. Certaines de ces accusations ne sont probablement pas sans fondement, mais il est intéressant de noter qu'elles ne sont formulées qu'après leur entrée en dissidence. Dans un article particulièrement méchant et vulgaire du professeur Nshuti Manasseh, conseiller économique à la présidence et président de Crystal Ventures (anciennement Tri-Star Investments, la branche économique du FPR), Karegeya est accusé d'avoir aidé Félicien Kabuga, un des suspects du génocide toujours en fuite, à échapper à la justice⁶³. Cette accusation sera relancée six mois plus tard par le parquet général⁶⁴. De très nombreuses attaques, les unes plus vicieuses que les autres, suivront, mais il serait fastidieux de les énumérer⁶⁵.

Le 15 novembre 2010, Kayumba Nyamwasa, Rudasingwa, Gahima et Karegeya sont assignés devant la haute cour militaire où ils doivent répondre de graves chefs d'accusation : atteinte à la sûreté de l'État, menaces envers l'autorité de l'État, divisionnisme ethnique, diffamation et formation d'un groupe terroriste. Tout en indiquant qu'ils s'attendent à une condamnation par

⁶¹ "Detained brother to exiled Gen. Nyamwasa appears in court", Kigali, RNA, 27 janvier 2011.

⁶² "RPF SG cited in cadre's assassination", *Newsline*, 9 septembre 2010.

⁶³ "When renegade Government Officials turned 'Politicians'", *The New Times* (Kigali), 28 septembre 2010. Les auteurs du *Rwanda Briefing* sont également accusés de faire cause commune avec « des génocidaires, notamment les FDLR ».

⁶⁴ "Un ancien proche de Kagame accusé d'avoir aidé Kabuga", Arusha, Fondation Hirondelle, 9 février 2011.

⁶⁵ La teneur de ces attaques est bien résumée dans la conclusion d'un texte publié fin octobre 2010 par le général de brigade Richard Rutatina, conseiller de défense et de sécurité de Kagame, et le lieutenant-colonel Jill Rutaremara, porte-parole de l'armée, sous le titre *Response to allegations by four renegades* : « *Four renegades in the persons of Kayumba, Karegeya, Rudasingwa and Gahima have hurled wild, unsubstantiated and malicious allegations against the Government of Rwanda and the person of the Head of State. The authors' background is tainted with a criminal record and they have failed to live up to the high standards of accountability espoused by the government of Rwanda under the leadership of President Kagame. They lack the moral authority and credibility that would qualify them to criticize, let alone challenge, what the Government of Rwanda, her President and the people of Rwanda have achieved. They should therefore be treated with the utmost contempt that they deserve.* » (texte publié sur <http://www.mykagame.com/spip.php?article750>).

défaut, ils rejettent « catégoriquement » ces accusations « *as false and malicious, the latest in the regime's campaign of terror, denial, deception, and attempts at tarnishing the image of those who dare speak the truth about the situation in Rwanda and the authoritarian character of the regime* »⁶⁶. Tout comme dans le cas de Ingabire (cf. *supra*), trois jours avant le procès, un 'déserteur' des FDLR vient très opportunément affirmer que les quatre accusés « ont eu depuis un an des contacts soutenus et des réunions à haut niveau avec les dirigeants des FDLR »⁶⁷. Le 14 janvier 2011, Kayumba Nyamwasa et Rudasingwa sont condamnés à 24 ans de prison, tandis que Karegeya et Gahima écopent de 20 ans. Le porte-parole de l'armée indique que « ce n'est pas fini », et que d'autres enquêtes sont en cours pour terrorisme⁶⁸, référence aux attentats à la grenade de 2009-2010. Le Rwanda adresse des mandats d'arrêt et des demandes d'extradition à Interpol.

Dans l'entretemps, les quatre dissidents sont parmi les initiateurs d'un nouveau mouvement politique, le *Rwanda National Congress*, créé le 12 décembre 2010 à Bethesda aux États-Unis. Après avoir dénoncé les méfaits du régime en place, les fondateurs disent envisager « un Rwanda nouveau qui sera une nation unie, démocratique et prospère, habitée par des citoyens libres dans des communautés harmonieuses et en sécurité, qui vivront ensemble en paix dans la dignité et le respect mutuel, sans considération de classe sociale, d'ethnicité, de langue, de région, d'origine ou de toute autre différence, dans une démocratie régie par les principes universels des droits de l'homme et de l'état de droit »⁶⁹. Kagame réagit par une violente diatribe, qualifiant « ces gens et leurs soutiens étrangers » de « vauriens », et il affirme « avoir déjà les fourmis dans les doigts à l'idée d'en découdre militairement avec les ennemis du Rwanda »⁷⁰.

L'entrée en dissidence ouverte d'anciens officiers et hauts cadres tutsi ouvre la voie à des alliances vouées à combattre le régime de Kagame. Comme par le passé, ces coalitions se tissent notamment à l'est de la RDC, où l'État reste faiblement présent. Ainsi des groupes armés tutsi, comme l'aile Nkunda du CNDP (Conseil national pour la défense du peuple) et les FRF (Forces républicaines et fédéralistes), en rupture avec Kigali, semblent se rapprocher du

⁶⁶ "Statement on criminal charges instituted by the government of Rwanda against the authors of 'Rwanda Briefing'", Washington D.C., 17 novembre 2010.

⁶⁷ "Kayumba, Gahima have joined forces with FDLR – Col. Bizimana", *The New Times* (Kigali), 12 janvier 2011. Un autre 'transfuge' des FDLR, rentré une semaine avant sa déclaration, confirme que, lors d'une réunion à Pretoria le 30 janvier, Kayumba Nyamwasa et Karegeya s'engagent à fournir des armes aux FDLR et à rendre cette organisation plus fréquentable ("Kayumba plans to re-energize the FDLR – Col. Bisengimana", *The New Times* (Kigali), 21 février 2011).

⁶⁸ "Rwanda : 4 ex-proches de Kagame condamnés à de lourdes peines de prison", Kigali, AFP, 14 janvier 2011.

⁶⁹ RWANDA NATIONAL CONGRESS, *Rwanda: Pathway to peaceful change. Declaration of core values, goals and an agenda for a New Rwanda*, décembre 2010.

⁷⁰ "Paul Kagame lance une violente diatribe contre les opposants en exil, qualifiés de 'vauriens'", *Grandslacs.info*, 20 décembre 2010 (www.grandslacs.info).

groupe de Kayumba Nyamwasa. Une alliance de convenance, uniquement soudée par la volonté d'en découdre avec Kagame, semble même impliquer des éléments des FDLR, les FPLC (Forces patriotiques pour la libération du Congo) et certains groupes maimai. Ces rapprochements sont confirmés par un rapport du groupe d'experts de l'ONU qui fait état de contacts entre Kayumba Nyamwasa et Karegeya et des éléments du CNDP, en ajoutant qu'« il est possible que Kayumba ait envoyé en février un émissaire s'entretenir en territoire congolais avec des chefs des FDLR, des FPLC et de groupes maï maï »⁷¹. Pour sa part, l'ancien conseiller de Kagame et riche homme d'affaires tutsi Tribert Rujugiro, lui aussi en rupture avec le régime de Kigali, est accusé par un déserteur des FDLR (le colonel Bisengimana, cf. *supra*) de financer la coalition visant à renverser Kagame. Rujugiro dément, mais le 13 avril 2011 la police rwandaise intercepte et saisit huit véhicules achetés à Kigali par la Congo Tobacco Company basée à Goma et propriété de Rujugiro. Ils auraient été destinés « à donner un appui logistique aux activités militaires menées par les fugitifs Kayumba/Karegeya et leurs alliés opérant à l'est du Congo »⁷². La logique de « l'ennemi de mon ennemi est mon ami » reprend le dessus et l'Ouganda appuie au moins passivement les forces opposées au régime de Kigali, rouvrant ainsi le contentieux rwando-ougandais provisoirement clos dans la première moitié des années 2000.

La mise à l'écart, le départ en exil, l'arrestation et la condamnation, voire le meurtre de Tutsi confirment que l'appartenance ethnique n'est pas la ligne de partage la plus importante, mais bien les enjeux de pouvoir⁷³. On observe une continuité frappante avec le régime précédent qui n'a pas hésité à éliminer des Hutu considérés comme une menace, notamment pendant le génocide de 1994, mais également avant.

4. LE RAPPORT MAPPING RDC

Stefaan Smis offre ailleurs dans cet *Annuaire* une analyse du « rapport mapping des Nations Unies sur les graves violations des droits de l'homme commises en RDC entre 1993 et 2003 ». J'étudie ici seulement l'impact de ce rapport sur le Rwanda et la façon dont le régime rwandais, gravement mis en cause par cette enquête, a réagi. La fuite du projet de rapport dans *Le Monde* (cf. *infra*) n'a pas été la cause, mais bien la conséquence de l'attitude de Kigali. Tout comme les autres pays mis en cause, le Rwanda avait reçu le projet en

⁷¹ Lettre datée du 15 novembre 2010, adressée au président du Conseil de Sécurité par la présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S/2010/596, 29 novembre 2010, § 164. Dans une lettre adressée au Conseil de Sécurité le 7 décembre, Karegeya et Kayumba Nyamwasa démentent cette information et « reiterate that we do not seek to destabilize Rwanda or any of her neighbors ».

⁷² « Police intercepts cars suspected to aid terrorist groups », *The New Times* (Kigali), 15 avril 2011.

⁷³ Ajoutons que les membres du FPR prêtent un serment d'allégeance et que la trahison est punie par la mort, peu importe l'ethnie du coupable. Tout comme des Tutsi, des Hutu (Théoneste Lizinde et Seth Sendashonga) ont été assassinés par le régime après qu'ils aient fait défection.

juin 2010. Dans une lettre adressée le 5 août au secrétaire-général de l'ONU, la ministre rwandaise des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo affirme que le document « *is not only fatally flawed but an embarrassment to the United Nations* ». Les « erreurs et omissions », le fait que l'équipe d'enquête « s'est fiée au travail de certaines ONG » et le « niveau le plus réduit des preuves » sont dénoncés ; quant à la conclusion de la lettre, elle est très menaçante : « *attempts to take action on this report – either through its release or leaks to the media – will force us to withdraw from Rwanda's various commitments to the United Nations, especially in the area of peacekeeping* ». La référence est claire : la mission mixte ONU-UA au Darfour aurait beaucoup de mal à se passer des 3.500 militaires rwandais.

C'est sans doute parce que d'aucuns craignent que le chantage ne marche et que le rapport, soit ne sera pas publié, soit sera édulcoré, qu'une fuite est organisée. Dans son édition du 27 août 2010, *Le Monde* publie de larges extraits du projet⁷⁴. Parmi les acteurs mis en cause, le Rwanda l'est le plus gravement, d'autant que le régime se voit à son tour soupçonné de génocide : « les attaques systématiques et généralisées (contre les Hutu réfugiés en RDC) révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide ». La réaction de Kigali est foudroyante. Dans son style habituel⁷⁵, le gouvernement qualifie le texte de « *malicious, offensive and ridiculous* ». « Le rapport est un document dangereux et irresponsable qui, sous la guise des droits de l'homme, ne peut que provoquer l'instabilité dans la région des grands lacs et miner les efforts en cours pour stabiliser la région ». Comme toujours, c'est la faute des autres : « Il est immoral et inacceptable que les Nations-Unies, une organisation qui a échoué à prévenir le génocide au Rwanda et la crise des réfugiés qui s'en est suivie (...), aujourd'hui accuse l'armée qui a arrêté le génocide de commettre des atrocités en RDC »⁷⁶. En écho à sa lettre du 5 août, la ministre Mushikiwabo annonce que les troupes rwandaises au sein des missions de l'ONU sont prêtes à être retirées au cas où le rapport serait publié⁷⁷. Face au chantage rwandais, le secrétaire-général Ban Ki-moon doit même se rendre au Rwanda où il tente de sauver et le rapport de l'ONU et le contingent rwandais au Darfour en garantissant que les États concernés auront l'occasion de formuler leurs observations avant la publication officielle⁷⁸. D'après des

⁷⁴ « Afrique : l'ONU ne veut pas laisser impunis dix ans de massacres en RDC » ; « Une longue série d'obstacles à la justice et à la vérité », *Le Monde*, 27 août 2010.

⁷⁵ Au sujet duquel on peut lire : REYNTJENS, F., « Constructing the Truth, Dealing with Dissent, Domesticating the World: Governance in Post-Genocide Rwanda », *African Affairs*, 2011, pp. 1-34.

⁷⁶ « Statement by the Government of Rwanda on leaked draft UN report on DRC », Kigali, RNA, 27 août 2010.

⁷⁷ « Peacekeepers on standby for pull out – Mushikiwabo », *The New Times* (Kigali), 1^{er} septembre 2010.

⁷⁸ Il faut noter la nature absurde de cette sorte de mise à genoux du secrétaire-général de l'ONU : au lieu de décider le retrait d'une armée fortement soupçonnée d'avoir violé massivement le droit

sources à l'ONU, le Rwanda accepte de ne pas retirer ses troupes en cas de publication du rapport; en échange, l'ONU ne renverra pas immédiatement le rapport pour suite judiciaire⁷⁹.

Le régime entame ensuite une campagne de dénigrement du rapport afin d'éviter qu'il ne soit officiellement publié. Il va très loin, au point même de faire dire par des victimes des massacres commis par l'APR que le rapport est un tissu de mensonges. Quatre femmes parlementaires hutu qui ont vécu dans les camps de réfugiés sont ainsi amenées à déclarer que « aucun civil hutu n'a été tué par l'APR » à Kibumba et Mugunga, où les massacres sont pourtant connus de tous et bien documentés : « Il n'y a pas de civils tués par l'APR. Il s'agit de fabrications manipulatrices. Voyez, je suis Hutu, épouse d'un officier ex-FAR, pourquoi ne m'ont-ils pas tuée lorsqu'ils en avaient l'occasion? »⁸⁰. Ce que l'on fait dire à ces pauvres femmes sous la pression relève de la violence structurelle si présente au Rwanda. Le général Rwarakabije, ancien des FAR et des FDLR réintégré, affirme contre toute évidence que « ce qu'ils disent dans le rapport n'est pas ce que j'ai vu »⁸¹. Dans l'entretemps, tout comme il l'avait fait par le passé pour combattre la compétence universelle dans des pays tiers (cf. chroniques précédentes), le Rwanda tente de rallier le soutien de l'Union Africaine⁸². La veille de sa publication, le gouvernement rappelle que ce rapport « faussé et dangereux » pourrait menacer la stabilité régionale⁸³.

Le rapport sort le 1^{er} octobre. Même si certains constats sont formulés de façon moins affirmative, le projet connu depuis sa fuite est largement maintenu, y compris la référence à la possibilité d'un génocide. Cette qualification a largement dominé le débat. Cependant, comme l'a fait remarquer le directeur exécutif de Human Rights Watch, « [l]es questions de qualification et de terminologie sont importantes, mais ne devraient pas éclipser la nécessité d'agir sur le contenu du rapport, quelle que soit la façon dont les crimes sont qualifiés. À tout le moins, les troupes rwandaises et leurs alliés congolais ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à une échelle massive, et de grands nombres de civils ont été tués en toute impunité »⁸⁴.

international humanitaire, il doit supplier cette même armée de rester au Darfour pour y protéger les droits humains.

⁷⁹ “Dispute Over U.N. Report Evokes Rwandan Déjà Vu”, *The New York Times*, 30 septembre 2010.

⁸⁰ “MPs who lived in DRC camps dismiss UN report”, *The New Times* (Kigali), 4 septembre 2010

⁸¹ “Gen. Rwarakabije slams UN report”, *The New Times* (Kigali), 8 septembre 2010.

⁸² “African Union to protest UN ‘Genocide’ Report in New York”, Kigali, RNA, 19 septembre 2010.

⁸³ “UN DRC report threatens regional security”, *The New Times* (Kigali), 1^{er} octobre 2010.

⁸⁴ HUMAN RIGHTS WATCH, “RD Congo : Un rapport de l'ONU révèle des crimes graves. Des efforts internationaux sont nécessaires pour créer des mécanismes garantissant la justice”, New York, 1^{er} octobre 2010.

La réaction de Kigali est prévisible. Le rapport est « *flawed and disregards the facts* », il s'agit de « *manipulation, contradiction, omissions and overall flawed methodology* », c'est « *a blueprint for revisionism* », « *a desperate plan to assassinate the truth and run away from responsibility* », etc.⁸⁵ D'autre part, cependant, des milieux influents de la communauté internationale prennent le rapport au sérieux. *The New York Times* compare les crimes commis par l'APR au Congo à ceux qu'elle a commis en 1994 au Rwanda, mais qui ont été couverts par une complicité du silence⁸⁶. *The Guardian* écrit que « par ses tentatives d'empêcher la publication du rapport, le gouvernement rwandais soulève la question de savoir ce qu'il veut cacher. Les forces de Kagame ont joué un rôle crucial pour mettre fin au génocide de 1994 au Rwanda, mais cela ne les absout pas pour des crimes qu'elles auraient commis dans les années suivantes, tant au Rwanda qu'au Congo »⁸⁷. Ban Ki-moon déclare que « les auteurs de crimes et leurs dirigeants doivent être arrêtés et inculpés de crimes contre l'humanité, auprès de tribunaux nationaux ou internationaux »⁸⁸. Cette position est rejointe par le grand allié du Rwanda. Philip Crowley, secrétaire d'État adjoint, affirme que les États-Unis « *strongly supports accountability for violations of human rights and international humanitarian law around the world, including in the DRC* »⁸⁹, position réitérée par l'ambassadeur américain itinérant en charge des crimes de guerre Stephen Rapp, en visite à Kinshasa, qui indique que son pays soutient l'idée de la mise en place d'une chambre mixte de justice pour juger les crimes commis au Congo⁹⁰.

Même si, dans un premier temps, le rapport de l'ONU semble disparaître dans les tiroirs, après quelques mois la piste de tribunaux mixtes au Congo se précise. Même s'il a formulé quelques critiques, la réaction du gouvernement congolais au rapport a été globalement constructive⁹¹ et la société civile congolaise maintient la pression pour assurer un suivi. En avril 2011, le directeur des procédures spéciales au Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Bacre Ndiaye, annonce que le gouvernement congolais souhaite établir des chambres spéciales pour juger les crimes

⁸⁵ «Premier Makuza slams UN Report», *The New Times* (Kigali), 2 octobre 2010 ; «The UN mapping exercise report will not deter Rwanda's progress», *The New Times* (Kigali), 4 octobre 2010 ; «Researcher dismisses UN report», *The New Times* (Kigali), 5 octobre 2010.

⁸⁶ «Dispute over U.N. Report...», *op. cit.*

⁸⁷ «Identify the Congo killers and bring them to justice», *The Guardian* (Londres), 1^{er} octobre 2010.

⁸⁸ «RDC-Rwanda : Polémique sur le rapport de l'ONU», *Afrique Actuelle*, 6 octobre 2010.

⁸⁹ «UN Mapping Report on Violations of Human Rights in the Democratic Republic of the Congo», Communiqué, Washington DC, 1^{er} octobre 2010.

⁹⁰ «Washington soutient l'idée d'une chambre mixte pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité», Radio Okapi, 25 octobre 2010.

⁹¹ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, *Observations du gouvernement sur le Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, août 2010.

mentionnés dans le rapport de l'ONU⁹². Réunis du 6 au 8 avril 2011 à Goma, de hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile congolaise et internationale étudient un projet de loi du gouvernement visant à établir une juridiction spécialisée mixte, en présence notamment du ministre congolais de la Justice et des Droits humains et de l'ambassadeur Stephen Rapp. Si cette juridiction se mettait en place, cela mettrait le Rwanda devant un véritable dilemme : soit renoncer au bénéfice d'une longue période d'impunité, soit refuser le transfert de ses suspects devant le tribunal mixte et risquer le courroux de la communauté internationale des bailleurs.

5. LA GOUVERNANCE AU QUOTIDIEN

Le monde découvre de plus en plus le double visage du Rwanda. D'un côté, la gouvernance bureaucratique-technocratique y est l'une des meilleures d'Afrique. La vision des élites est cosmopolite et franchement moderniste, attitude qui explique un certain nombre de succès, notamment dans les domaines des soins de santé, de la lutte contre la corruption⁹³ et de la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat⁹⁴. Les ambitions sont bien présentées dans le document *Rwanda Vision 2020* publié en 2000⁹⁵. Une récente étude suggère que le Rwanda est un exemple de (néo)patrimonialisme de développement où l'élite au pouvoir est capable d'imposer une gestion centralisée des rentes et d'utiliser celles-ci sur le long terme⁹⁶. Kagame continue d'engranger les honneurs pendant ses fréquents déplacements de par le monde, et surtout aux États-Unis. En juin 2010, il est nommé par Ban Ki-moon co-président, avec le Premier ministre espagnol Zapatero, d'un groupe international chargé de promouvoir les OMD.

Un mois plus tard, cette nomination est également une occasion de découvrir l'autre côté de la face de Janus. Lorsque l'initiative sur les OMD est lancée à Madrid, Zapatero refuse en effet de rencontrer Kagame, après que des ONG et des groupes parlementaires ont critiqué la visite « d'un présumé génocidaire »⁹⁷. L'incident est révélateur des sentiments contradictoires

⁹² « Suivi du rapport Mapping de l'ONU : Bacré Ndiaye fait le point », Radio Okapi, 5 avril 2011.

⁹³ Dans le *Global Corruption Perceptions Index 2010* de Transparency International, le Rwanda monte de vingt places, ce dont la presse du régime fait fièrement état (« Rwanda among top uncorrupt countries », *The New Times* (Kigali), 27 octobre 2010). À peine quatre ans plus tôt, après que le Rwanda a reculé dans le classement, Kagame avait affirmé au sujet de Transparency International que « cette ONG est, en ce qui nous concerne, sous l'influence de milieux qui nous sont hostiles (et que) Transparency s'est ridiculisé et discrédité dans cette histoire » (*Jeune Afrique*, n° 2404, 4 février 2007).

⁹⁴ Dans le rapport *Doing Business* pour 2010 de la Banque mondiale, le Rwanda est le « top reformer » ; le *Global Competitiveness Report 2010-2011* du World Economic Forum classe le Rwanda sixième en Afrique et de loin le meilleur en Afrique de l'Est.

⁹⁵ Pour une évaluation à mi-chemin, voir l'analyse de Ansoms, Rostagno et Van Damme ailleurs dans cet *Annuaire*.

⁹⁶ BOOTH, D., GOLOOBA-MUTEBI, F., *Developmental patrimonialism? The case of Rwanda*, Londres, ODI, APPP Working Paper, no. 16, mars 2011.

⁹⁷ « Espagne : Zapatero ne verra finalement pas Kagame vendredi », Madrid, AFP, 15 juillet 2010.

suscités par le régime de Kigali : d'une part, l'honneur de co-présider un groupe international prestigieux; d'autre part, l'affront public fait par l'autre co-président. Cette ambiguïté est récemment venue de plus en plus à la surface, comme les titres parus dans la presse le montrent⁹⁸. Cette double face correspond en réalité au fossé qui sépare la gouvernance bureaucratique de la gouvernance politique.

Certaines pratiques ternissent l'image internationale du régime. Des informations de plus en plus précises évoquent l'opération d'agents rwandais à l'étranger, où ils menacent des personnes considérées comme des opposants. Au Royaume-Uni, la mise en place d'escadrons de tueurs agissant pour le compte du régime de Kigali est déjà évoquée au milieu de 2010; en janvier 2011, le journal *Umuwugizi* (en exil à Kampala) publie des détails sur ces opérations. Les choses se précisent en avril-mai 2011, lorsque les services britanniques eux-mêmes sonnent l'alarme. Fin avril 2011, MI5 avertit l'ambassadeur rwandais à Londres qu'une campagne d'intimidation de supposés opposants au Royaume-Uni doit cesser⁹⁹. La leçon ne semble pas être entendue, et les menaces prennent une forme plus radicale. Le 12 mai, Scotland Yard avertit formellement deux Britanniques d'origine rwandaise : « *Reliable intelligence states that the Rwandan Government poses an imminent threat to your life. The threat could come in any form. (...) Conventional and unconventional means may be used* »¹⁰⁰, et la presse se saisit de l'affaire¹⁰¹. Bien évidemment, le gouvernement rwandais nie tout¹⁰², mais les précédents (notamment les assassinats de Lizinde et Sendashonga et la tentative contre Kayumba Nyamwasa) inquiètent. Le régime justifie même ouvertement l'élimination de dissidents. Dans une tribune libre publiée dans *The New Times* du 4 mai 2011, sous le titre « *Osama bin Laden's lesson for local terrorists* », l'auteur écrit que « *in Rwanda we have our own criminals and terrorists sheltering in foreign countries. What has happened to Osama bin Laden should*

⁹⁸ Quelques exemples : ROSEN, J., "Rwanda: The Two Faces of Paul Kagame", *World Politics Review*, 27 mai 2010 ; "Paul Kagame: A tarnished African hero", *The Observer* (Londres), 18 juillet 2010 ; "Paul Kagame: Rwanda's redeemer or ruthless dictator?", *The Daily Telegraph* (Londres), 22 juillet 2010 ; "Vom Friedensbringer zum autoritären Herrscher", *Franfurter Allgemeine*, 13 août 2010 ; LANDOW, C., "The Kagame Dilemma", *The New York Times*, 8 septembre 2010.

⁹⁹ "Rwandan wedding guest told to stop harassing dissidents in UK", *The Independent* (Londres), 29 avril 2011.

¹⁰⁰ "Threats to life warning notice", 12 mai 2011.

¹⁰¹ "British Police Warn Rwandan Dissidents of Threat", *The New York Times*, 19 mai 2011 ; "Rwandan assassin 'sent to kill dissidents in UK'", *The Independent* (Londres), 20 mai 2011 ; "Rwandan exiles warned of assassination threat by London police", *The Guardian* (Londres), 20 mai 2011. Le programme télé d'information et d'analyse de la BBC fort suivi, *Newsnight*, consacre dix minutes à cette affaire le 21 mai. Le fait que ces pratiques sont mentionnées dans la presse de qualité dans des pays considérés comme proches du régime de Kigali est une menace pour les bonnes relations mutuelles (cf. "UK 'should review relations with Rwanda'", *The Independent* (Londres), 21 mai 2011.

¹⁰² "UK allegations 'unfounded' – Government", *The New Times* (Kigali), 21 mai 2011 ; "Gov't challenges UK Police on assassination allegations", *The New Times* (Kigali), 24 mai 2011.

serve as notice to them that they cannot hide for ever. Justice, in whatever form, will catch up with them » (caractères romains ajoutés). L'article donne ensuite une liste d'opposants qui « *will soon find out that the jungles of foreign countries and villas in upmarket areas of foreign capitals are not very safe. They can run and hide, but will run out of options and their actions will catch up with them* ». On ne saurait être plus clair.

Le régime continue à soigner ses relations, en payant là où cela est nécessaire. Un des journalistes ougandais les plus connus, Andrew Mwenda, étonne depuis quelques années par la façon dont il encense Kagame. La chose devient compréhensible lorsqu'un site publie une facture de 200.000 dollars que Mwenda adresse au ministre rwandais des Finances « pour publicité ». Le paiement est effectué de façon « confidentielle » à partir d'un compte secret (« *classified account* »)¹⁰³. Fin 2010, le régime entame une opération de charme visant à recruter des Hutu dans la diaspora. La sénatrice FPR Aloysia Inyumba, accompagnée d'une brochette de Hutu, visite Bruxelles début novembre, suivie par Kagame un mois plus tard¹⁰⁴. Dans le cadre du programme de rapatriement « *Ngwino Urebe* » (« Venez voir »), des visites au Rwanda sont organisées en décembre 2010 auxquelles participent des suspects du génocide et même l'ancien secrétaire général des *interahamwe* du MRND. Les rescapés sont ulcérés, et l'ironie veut que deux de ces visiteurs soient arrêtés à Bruxelles quelques mois plus tard pour leur rôle présumé dans le génocide. L'hypocrisie cynique est poussée à son comble lorsque *The New Times*, relatant les arrestations, ne dit pas que les deux suspects étaient encore au Rwanda en décembre et que le procureur général Martin Ngoga affirme que « nous avons travaillé avec les enquêteurs belges sur ces affaires. Les arrestations ne sont donc pas une surprise »¹⁰⁵, alors qu'il aurait pu les arrêter à Kigali lorsqu'ils y étaient aux frais de la princesse.

Dans l'entretemps, Kagame continue de traiter avec mépris toute critique, à laquelle il rétorque, prétendant parler en leur nom, que c'est aux Rwandais de déterminer leur avenir¹⁰⁶. Tout comme l'année dernière, le régime est surpris de se trouver assez mal placé (31^{ème} sur 53 pays d'Afrique) dans le *Mo Ibrahim Index on Good Governance* pour 2010. L'indice est qualifié de « *far from the truth, biased and misleading* ». Le Rwanda est une fois de plus victime d'une conspiration puisque « quiconque a rempli ces données a un plan pour miner ou délibérément salir l'image du pays »¹⁰⁷. Un livre qui contient des

¹⁰³ «Rwanda Pays Mwenda through Classified Account», *256newsonline*, 19 mars 2011 (<http://www.256newsonline.com>).

¹⁰⁴ Les membres de la diaspora rwandaise en Europe sont transportés vers Bruxelles par des autocars payés par les ambassades.

¹⁰⁵ «Two Genocide suspects arrested in Belgium», *The New Times*, (Kigali), 24 mars 2011.

¹⁰⁶ Quelques exemples : «Rwandans will determine their own destiny – Kagame», *The New Times* (Kigali), 5 août 2010 ; «It's what Rwandans think that matters – Kagame», *Sunday Times* (Kigali), 8 août 2010 ; «Kagame calls for 'meaningful relations' between donors and recipient countries», *The New Times* (Kigali), 5 novembre 2011 ; «Rwanda will not be destabilised – Kagame», *The New Times* (Kigali), 21 décembre 2010.

¹⁰⁷ «Mo Ibrahim Index full of discrepancies – official», *The New Times* (Kigali), 8 octobre 2010.

analyses de pratiquement tous les experts du Rwanda¹⁰⁸ devient l'objet d'attaques virulentes avant même sa parution. Le but des auteurs, qualifiés comme « *a self-serving and self-advertising lot* », « est de descendre tout ce que fait le gouvernement rwandais », et le livre est « biaisé » et constitue une « distorsion délibérée »¹⁰⁹.

Les pratiques politiques diminuent parfois l'efficacité de mesures techniques ou suscitent des résistances. Ainsi, lorsque le gouvernement décrète que les toits de chaume doivent disparaître, la mesure est mise en application de façon volontariste, autoritaire et rapide. Les autorités provinciales et locales rivalisent de zèle pour être les premières à avoir éradiqué les « nyakatsi » et l'opération s'accompagne de graves atteintes aux droits humains. Les anciennes maisons sont détruites ou brûlées et des dizaines de milliers de ménages se retrouvent sans abri¹¹⁰. De façon tout aussi radicale et impromptue, le ministre de la Santé annonce début février 2011 qu'en trois ans environ 700.000 hommes subiront une vasectomie afin de limiter la croissance démographique¹¹¹. L'organisation américaine Population Research Institute (PRI) s'oppose avec force à cette mesure qu'elle considère comme coercitive, notamment parce que le gouvernement s'est fixé un quota chiffré. Le PRI rappelle qu'il est illégal d'utiliser des fonds publics américains pour des avortements ou des stérilisations forcées¹¹². Le ministère de la Santé réagit immédiatement : il s'agit d'un « malentendu » et l'objectif de 700.000 vasectomies n'existe pas, puisqu'il « serait tant anti-éthique qu'une violation des droits humains de fixer des objectifs pour des options de ce genre en matière de planning familial »¹¹³. Ce type de mesure soulève également des résistances ailleurs, mais elle pourrait être particulièrement délicate au Rwanda si l'impression était donnée qu'elle viserait les Hutu et non les Tutsi. Plus généralement, des mesures imposées à vive allure n'ont pas toujours les effets escomptés. Ainsi des infrastructures – marchés, gares routières, usines – réalisées sans la moindre concertation restent désertes et inexploitées. Une étude publiée en septembre 2010 par l'Institut de recherche et de dialogue pour

¹⁰⁸ STRAUS, S., WALDORF, L. (eds.), *Remaking Rwanda. State Building and Human Rights after Mass Violence*, Madison WI, The University of Wisconsin Press, 2011.

¹⁰⁹ «Why vultures have no chance: Rwanda is very healthy», *The New Times* (Kigali), 5 avril 2011 ; «Remaking Rwanda: only Rwandans can do it», *The New Times* (Kigali), 19 avril 2011. Un blog (*Remaking Rwanda: Facts and Opinions on the Ground*), auquel on accède par un lien sur le site de l'ambassade du Rwanda à Washington, s'évertue à discréditer les éditeurs et les auteurs.

¹¹⁰ «Rwanda : détruire les maisons en paille sans se soucier de leurs habitants», *Syfia Grands Lacs*, 23 décembre 2010.

¹¹¹ «700,000 men expected to undergo vasectomy», *The New Times* (Kigali), 2 février 2011.

¹¹² «Rwanda to Sterilize 700,000 Men, PRI Pledges to 'Work Tirelessly' Against It», Communiqué PRI, 10 février 2011.

¹¹³ «No targets for voluntary vasectomies», Communiqué du ministère de la Santé, 11 février 2011.

la paix (IRDP) montre que 74 % des Rwandais affirment qu'ils ne participent jamais à la mise en place des politiques et des programmes publics¹¹⁴.

C'est cependant à un niveau plus fondamental que la mauvaise gouvernance politique risque de détruire les acquis de la bonne gouvernance bureaucratique. Straus et Waldorf rappellent que les quatre facteurs considérés par James Scott comme entraînant les « épisodes les plus tragiques de l'ingénierie sociale initiée par l'État » sont présents au Rwanda : « un ordonnancement administratif de la nature et de la société, une idéologie très moderniste qui croit dans la refonte rationnelle de la nature humaine et des relations sociales, un État autoritaire prêt et capable d'utiliser le plein poids de son pouvoir coercitif afin de réaliser ces desseins hautement modernistes, et une société civile soumise qui ne possède pas la capacité de résister à ces projets »¹¹⁵. Cela résume le dilemme auquel le Rwanda confronte le monde. En effet, d'une part, par son autoritarisme, l'exclusion, la violation des droits humains, le manque de respect pour la plupart de ses citoyens, le régime crée une situation qui débouchera sur une nouvelle explosion de violence¹¹⁶. D'autre part, le régime semble réussir le pari de la modernisation et du 'développement', et c'est surtout ce succès que voient les bailleurs et les investisseurs.

6. JUSTICE

La justice continue à être utilisée à des fins politiques. Les affaires Mushayidi, Ingabire et Ntaganda ont été mentionnées plus haut, mais des personnes anonymes en font également les frais. En particulier les poursuites en vertu de lois très vagues sur le divisionnisme et l'« idéologie du génocide » touchent de nombreux citoyens ordinaires. D'après les données d'Amnesty International, plus de 1800 personnes ont été poursuivies pour « idéologie du génocide » en 2007¹¹⁷, 2008 et 2009¹¹⁸. Le rapport note que l'imprécision de ces lois est utilisée de façon délibérée pour criminaliser la critique du

¹¹⁴ « Rwanda : le manque de concertation avec la population coûte cher », *Syfia Grands Lacs*, 28 octobre 2010.

¹¹⁵ STRAUS, S., WALDORF, L., « Introduction. Seeing Like a Post-Conflict State », in : STRAUS, S., WALDORF, L. (eds.), *Remaking Rwanda...*, *op. cit.*, pp. 12-13. La référence de ceci se trouve dans : SCOTT, J., *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven CT, Yale University Press, 1998, pp. 4-5.

¹¹⁶ Tout comme d'autres observateurs, j'annonce cette violence depuis plusieurs années déjà. Il faut à ce sujet être clair : je ne dis pas que ce nouveau drame est pour demain, et j'espère d'ailleurs qu'il n'aura jamais lieu. Cependant les Rwandais ont montré par le passé qu'ils sont patients et très capables de dissimulation. La violence structurelle omniprésente aujourd'hui peut donc très bien durer de nombreuses années avant de se muer en violence aigüe.

¹¹⁷ À noter que la loi réprimant l'idéologie du génocide n'est entrée en vigueur qu'en 2008, et que les personnes jugées en 2007 et une partie de 2008 l'ont été sans base légale.

¹¹⁸ AMNESTY INTERNATIONAL, *Safer to stay silent. The chilling effects of Rwanda's laws on "genocide ideology" and "sectarianism"*, août 2010, p. 19.

gouvernement et la dissension légitime, mais qu'elle permet également des règlements de compte individuels¹¹⁹.

D'autres lois, dont la prévention d'atteinte à la sûreté de l'État, sont également utilisées pour réprimer la critique. L'ordonnance de maintien en détention préventive d'un prêtre de Rwamagana « constate que l'abbé (...) avoue judiciairement et publiquement qu'il a critiqué la manière de mise à exécution du programme de lutte contre les maisons couvertes de paille. (...) Il a avoué avoir dit aux chrétiens que la prise de médicaments pour limiter les naissances a de mauvaises conséquences sur la vie des femmes. (...) Tout ceci peut soulever la population et l'inciter à la désobéissance jusqu'au soulèvement pouvant compromettre la sécurité du pays. Le tribunal trouve qu'il s'agit là d'indices sérieux de culpabilité »¹²⁰. Clairement le prêtre n'a fait que critiquer des politiques gouvernementales et, dans le second cas, exprimer le point de vue de l'Église catholique.

Fin septembre 2010, la clôture des travaux des juridictions *gacaca* est une nouvelle fois reportée¹²¹. Fin février 2011, alors que le processus n'est toujours pas terminé, le ministre de la Justice annonce que 1.222.093 personnes ont été jugées, dont 145.255 (12 %) ont été acquittées¹²². Plus d'un million de coupables donc, ce qui correspond au chiffre annoncé par le gouvernement depuis une dizaine d'années. Le nombre de condamnés laisse rêveur, pour deux raisons : d'abord, parce que le nombre d'auteurs est de loin supérieur au nombre de victimes¹²³; ensuite parce que le nombre de condamnés représente presque 70 % des mâles hutu majeurs en 1994¹²⁴, ce qui revient à considérer les Hutu dans leur globalité comme coupables du génocide.

L'évaluation de l'expérience *gacaca* reste à faire et n'emportera sans doute pas l'unanimité. Le jugement de Timothy Longman est sévère : « Loin d'avoir résolu les conflits et promu la réconciliation, comme l'ont prétendu leurs promoteurs, les procès ont permis à un gouvernement autoritaire de

¹¹⁹ Comme d'habitude, le gouvernement réagit de façon furieuse aux constats d'Amnesty. Le rapport est décrit comme « sauvage », « sensationnel et malhonnête », « une tentative de réécrire l'histoire du génocide » (« Govt says Amnesty International accusations are 'wild' », Kigali, RNA, 31 août 2010 ; « More officials slam Amnesty Int'l report », *The New Times* (Kigali), 2 septembre 2010).

¹²⁰ Tribunal de Nzige, ordonnance n° 003/11/TB/NZG, 7 janvier 2011. Voir au sujet de cette affaire : « Clergyman arrested for frustrating gov't policies », *The New Times* (Kigali), 30 décembre 2010 ; « Clergyman on trial for his actions, not his opinion – Ngoga », *The New Times* (Kigali), 7 janvier 2011.

¹²¹ Fin mai 2011, le gouvernement annonce que la « clôture officielle » aura lieu en décembre (« Clôture officielle des gacacas en décembre, selon de ministre de la Justice », Kigali, Fondation Hirondelle, 20 mai 2011).

¹²² « Les tribunaux gacaca ont acquitté près de 150.000 personnes (officiel) », Kigali, Fondation Hirondelle, 28 février 2011.

¹²³ Il est question ici uniquement des victimes du génocide contre les Tutsi, puisque les juridictions *gacaca* n'étaient pas compétentes pour juger d'autres crimes. Or le nombre de victimes tutsi ne dépasse pas les 600.000.

¹²⁴ Le calcul est sommaire, mais il rend bien les grandes lignes: population en 1994, 7.775.000 ; dont mâles (50 %) 3.900.000, dont Hutu (90 %), 3.500.000, dont majeurs (45 %), 1.600.000.

consolider son pouvoir, créé l'insécurité au sein de la population et augmenté les divisions ethniques. (...) Le processus *gacaca* n'a pas promu les principes judiciaires restaurateurs ou traditionnels. Au contraire, *gacaca* a été un processus rétributeur et punitif utilisé pour promouvoir un agenda politique répressif et pour régler de nombreuses vendettas personnelles »¹²⁵. D'autres chercheurs proposent une évaluation plus positive. Clark constate que les procédures *gacaca* ont produit des résultats très variables et que certains objectifs ont été davantage atteints que d'autres. Il pense également qu'elles ont créé un espace de débat, surtout dans les périphéries où le contrôle exercé par le FPR aurait été relativement réduit¹²⁶.

Le mandat du TPIR est une nouvelle fois prorogé par le Conseil de Sécurité, cette fois jusqu'au 31 décembre 2012 (rappelons que les procès auraient dû se terminer fin 2008 en première instance). En même temps, le Conseil met en place un mécanisme international résiduel qui doit compléter les fonctions restantes du TPIR et du TPIY. L'incertitude au sujet de la durée de leurs contrats incite de nombreux collaborateurs à chercher de l'emploi ailleurs, rendant ainsi encore plus difficile la réalisation de la stratégie de fin de mandat. L'une de ces stratégies, depuis quelques années, est la tentative du procureur de transférer des affaires au Rwanda. Encore en juin 2010, le procureur remet 25 dossiers d'enquête à Kigali, tout comme il l'avait déjà fait pour 35 autres dans les années précédentes. Il ne s'agit cependant que de suspects dont on ne sait pas où ils se trouvent et qui n'ont pas été inculpés. La mesure est donc essentiellement symbolique. En revanche, une chambre du TPIR doit autoriser les transferts de personnes inculpées, ce qui a été systématiquement refusé par le passé. Le procureur fait une nouvelle tentative concernant trois inculpés en novembre 2010, arguant que les conditions de procès équitables au Rwanda sont désormais réunies. Les inquiétudes relevées dans les procédures de transfert n'ont toutefois pas disparu, et il est peu probable que les demandes soient acceptées.

Pendant la période couverte par cette chronique, neuf prévenus ont été jugés, dont quatre dans le procès joint « Militaires II »; tous ont été condamnés. Un prévenu est en attente de son procès, tandis que les procès sont en cours pour 16 prévenus, dont 12 dans des procès joints. Un bref mot doit être dit au sujet de l'affaire la plus importante clôturée en première instance, celle à charge de quatre officiers. Le 17 mai 2011, l'ancien chef d'état-major des FAR est condamné à 30 ans de prison, tandis que deux autres officiers reçoivent 20 ans. L'ancien chef d'état-major de la gendarmerie Augustin Ndindiliyimana est

¹²⁵ LONGMAN, T., "Trying Times for Rwanda. Reevaluating *Gacaca* Courts in Post-Genocide Reconciliation", *Harvard International Review*, été 2010, p. 49.

¹²⁶ CLARK, P., *The Gacaca Courts, Post-Genocide Justice and Reconciliation in Rwanda. Justice Without Lawyers*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010. Le même auteur insiste cependant, comme le fait Longman, pour dire que le fait que les crimes commis par le FPR n'ont pu être évoqués devant les juridictions *gacaca* est un grand problème « qui endommagera à long terme la cause de la réconciliation » ("The Failure to Deal with Rwandan Patriotic Front Crimes is One of the Biggest Problems the Gacaca Process Has Revealed", *ThinkAfricaPress*, 8 mars 2011 (<http://thinkafricapress.com>)).

condamné à une peine qui correspond à la période passée en détention depuis son arrestation en Belgique le 29 janvier 2000. Il est jugé innocent pour un certain nombre de faits, et lorsque sa culpabilité est retenue, la formule est à chaque fois similaire : Ndindiliyimana devait être au courant de l'implication dans des crimes de gendarmes étant sous ses ordres; rien ne montre qu'il a pris des mesures pour les punir; en tant que leur supérieur il porte donc une responsabilité pour le rôle de ces gendarmes dans ces crimes. Dans sa conclusion, la chambre note toutefois « le contrôle limité de Ndindiliyimana sur la gendarmerie après le 6 avril 1994, son appui constant aux accords d'Arusha et à une solution pacifique du conflit (...) et son opposition aux massacres »¹²⁷. Dans de telles circonstances, il est difficile de se défaire de l'impression qu'en réalité la chambre veut acquitter sans le dire, en utilisant la voie de la condamnation à une peine qui correspond à la durée de la détention préventive. Il serait de toute façon difficile de croire que la peine de 11 ans, trois mois et 17 jours correspond exactement à la gravité des faits pour lesquels Ndindiliyimana est déclaré coupable.

L'instruction française au sujet de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana continue, mais non sans incidents, voire manipulations. On se rappelle qu'un important témoin, Joshua Abdul Ruzibiza, qui avait désigné le FPR comme auteur de l'attentat, s'était rétracté en novembre 2008¹²⁸. Le régime rwandais s'était un peu vite réjoui de ce que cela signifiait la mort de l'instruction, et des questions restaient posées sur les raisons de la volte-face de Ruzibiza. Entendu en Norvège le 15 juin 2010 par les juges d'instruction Marc Trévidic et Nathalie Poux dans le cadre d'une commission rogatoire, il explique que sa rétractation « est liée à ma sécurité personnelle et à celle de certains témoins » et confirme les grandes lignes de ses déclarations ultérieures accablantes pour le FPR¹²⁹. Ruzibiza meurt d'une maladie fin septembre, mais ses déclarations de juin font l'objet d'une fuite dans la presse. Le gouvernement rwandais crie à la « conspiration », et soupçonne la justice française de monter « un schéma pour scandaliser le Rwanda »¹³⁰. Le juge Trévidic se rend au Rwanda en septembre 2010 et des expertises, notamment balistiques, sont effectuées. À la mi-décembre, six officiers rwandais sont mis en examen (c'est-à-dire inculpés) pour « complicité

¹²⁷ Prosecutor v. Augustin Ndindiliyimana *et al.*, Case No. ICTR-00-56-T, Summary of judgement and sentence, § 124. Au moment d'écrire ces lignes, le jugement complet n'est pas encore disponible et le résumé n'existe qu'en anglais.

¹²⁸ VIDAL, C., « Les contradictions d'un lieutenant rwandais. Abdul Ruzibiza, témoin, acteur, faux-témoin », in : *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2008-2009*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 43-54.

¹²⁹ Audition sur commission rogatoire internationale, Oslo, 15 juin 2010. J'ajoute que, ayant été en contact avec Ruzibiza depuis janvier 2005, je l'ai toujours trouvé convaincant.

¹³⁰ « Rwanda condemns leakage of Ruzibiza testimony », *The New Times* (Kigali), 28 septembre 2010.

d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste »¹³¹, ce qui était déjà le cas auparavant pour Rose Kabuye depuis son arrestation en 2008. Faustin Kayumba Nyamwasa, quant à lui, reste visé par un mandat d'arrêt¹³². Nous avons vu qu'il se trouve en Afrique du Sud, d'où il serait plus facilement extraditable. Dans le cadre de la procédure devant l'*Audiencia Nacional*, le gouvernement espagnol sollicite d'ailleurs son extradition le 17 septembre 2010¹³³. L'instruction française n'est pas terminée au moment où j'écris ces lignes, mais le moment de vérité approche. Si l'affaire était transmise à fin de poursuite devant la cour d'assises, cela ne resterait probablement pas sans conséquences pour les relations franco-rwandaïses qui se sont déjà dégradées récemment¹³⁴.

7. CONCLUSION

La période sous revue n'a pas été bonne pour le régime rwandais. Les trois épisodes analysés ici –le processus électoral, les dissidences au sein du FPR et le rapport de l'ONU – ont exacerbé les incertitudes et inquiétudes de la communauté internationale face à un régime capable du meilleur comme du pire, combinant une décente gouvernance technocratique-bureaucratique avec une désastreuse gouvernance politique. La seconde risque dans le long terme de détruire les acquis de la première.

Les menaces sont importantes et nombreuses. Elles sont d'abord judiciaires : le suivi qui serait éventuellement donné au rapport de l'ONU, la suite des procédures en France et en Espagne, le procès qui doit s'ouvrir en Afrique du Sud au sujet de l'attentat contre Kayumba Nyamwasa, toutes ces affaires possèdent un réel potentiel de déstabilisation du régime et pourraient avoir un impact sur ses relations internationales. Les menaces sont également politiques. Même si elles sont déjà anciennes, les pratiques criminelles du pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur du pays sont devenues plus visibles et, surtout, elles attirent l'attention et la désapprobation de la part d'alliés qui semblaient sûrs, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni.

¹³¹ Celle-ci entraîne la levée des mandats émis en 2006, ce que le gouvernement rwandais interprète un peu vite comme signe que le dossier est vide ("France lifts arrest warrants against Rwandan officers", *The New Times* (Kigali), 17 décembre 2010).

¹³² Le neuvième suspect, Eric Hakizimana, serait décédé.

¹³³ Un allié politique de Kayumba Nyamwasa, Gerald Gahima, témoigne devant le juge Andreu pendant la même période ("El ex fiscal general de Ruanda responsabiliza a Kagame de la matanzas de hutus en Congo", *El País* (Madrid), 27 septembre 2010).

¹³⁴ Après s'être améliorées sous l'impulsion de Bernard Kouchner, elles sont fortement marquées par le retour d'Alain Juppé au Quai d'Orsay. Le Rwanda se dit « désagréablement surpris » par la nomination de quelqu'un qui est considéré comme proche de l'ancien régime ("Rwanda taken aback by Juppé's reappointment", *The New Times* (Kigali), 3 mars 2011). Kagame confie à *Jeune Afrique* (29 avril 2011) que Juppé ne serait pas le bienvenu au Rwanda, propos dont le porte-parole du Quai d'Orsay estime qu'ils « vont à l'encontre d'une relation bilatérale constructive » avant de préciser que « ce message a été transmis aux autorités rwandaïses ».

Il faut enfin attirer l'attention sur les risques de retombées régionales. Une fois de plus, des alliances de convenance semblent être en train de se tisser sur base de la logique de « l'ennemi de mon ennemi est mon ami ». Si un front anti-Kagame se mettait en place, il ne concernerait pas en premier lieu ou dans un premier temps l'intérieur du Rwanda, mais bien l'est de la RDC, où l'État peine à se reconstruire, voire peut-être l'Ouganda. Ces quinze dernières années, deux guerres continentales dévastatrices sont parties du Rwanda, et il serait irresponsable de ne pas suivre de près et combattre une telle perspective.

Anvers, mai 2011